

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LA LÉZARDE

Département de MARTINIQUE (972) / Commune Le Lamantin (97232)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de la levée Gaigneron	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit Gaigneron repérable sur Scan Littoral. Le pont à proximité est nommé « pont Spitz » sur le scan Littoral mais nous supposons qu'il s'agit également du pont de la levée de Gaigneron. Numérisation à partir de l'Orthophoto (Source : Google Earth). Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

